

**Séance du 15 septembre 2026 à 20h00
SALLE DU CONSEIL- Peillonnex**

Le **15 septembre 2026**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de Peillonnex, sous la présidence de Monsieur Daniel VUAGNOUX, Maire.

Présents : Daniel VUAGNOUX, Christine CHAVANNE, Benoit JUNOD, Lydie JOLIVET, Jean-Michel BRUNO, Emmanuel BAUD, Véronique HURION, Alain BRAULT, Lisa CHAPACOU, Jean-Francois CHAFFARD

Excusés ayant donné pouvoir : Carole DANGLARD à Benoit JUNOD, Mary CARME à Jean-Michel BRUNO, Pascal BERTHET à Daniel VUAGNOUX

Excusés : René CARME, Agnès GRIVAZ

Absents :

Invitée : Nathalie FRANTZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	10
Nombre de votant (procurations comprises)	13

Le(a) secrétaire de séance est assuré par : Jean-Michel BRUNO

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et fait état des procurations

Monsieur le Maire déclare à 20h17 la séance du conseil municipal en date du 15 septembre 2026 ouverte.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour initialement convoqué, sous la référence **D063-2026**, ayant pour objet « **l'Approbation du PEDT** ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE** l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

**DELIBERATION N° D056-2026 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après débats et discussions,
Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Le Conseil Municipal, A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du **25 JUIN 2026**

DELIBERATION N° D057-2026 : APPROBATION D'INSTALLATION D'UNE CONSIGNE AUTOMATIQUE / CASIER DE RETRAIT DE COLIS (PICK-UP) SUR LE DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL SUITE A LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2125-1 relatifs à l'occupation du domaine public et à la perception des redevances ;

Vu la délibération n° D052-2026 relative à la fermeture définitive de l'agence postale communale ;

Considérant l'opportunité de valoriser une portion du domaine public communal pour répondre aux besoins de la population ;

Considérant le projet de convention d'occupation temporaire fixant les droits et obligations des parties pour l'implantation et l'exploitation de ces casiers automatisés ;

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de maintenir une offre de service de proximité indispensable à la population, de répondre aux nouveaux usages de livraison et de lutter contre la réduction des services publics dans notre commune, la municipalité propose l'installation de solutions alternatives et accessibles.

Dans ce cadre, la société Pickup propose l'implantation d'une consigne automatique à casiers sécurisés, fonctionnant à l'énergie solaire. Cet équipement est implanté sur le parking multi-commerces.

L'occupation du domaine public donne lieu à la signature d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) prévoyant la prise en charge intégrale des frais d'installation, d'entretien et de maintenance par la société exploitante.

Compte tenu de l'intérêt général et du service rendu à la population, la commune décide de faire bénéficier la société d'une exonération de redevance d'occupation du domaine public. Une participation de 15 euros par mois sera reversée par la société exploitante selon les termes fixés à la convention.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité

APPROUVE l'implantation d'une consigne automatique de retrait de colis sur la parcelle communale située sur le parking multi-commerces.

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir avec la société Pickup.

DECIDE de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'intérêt général et du service rendu à la population.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° D058-2026 : APPROBATION DE LA CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) ET SA CHARTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité d'impliquer la jeunesse dans la vie locale, de l'initier à la citoyenneté active et au fonctionnement des institutions démocratiques ;

Considérant la nécessité de créer un espace d'expression, de concertation et de proposition pour les jeunes de la commune, leur permettant de réaliser des projets d'intérêt général ;

Le Maire expose à l'assemblée le projet de création d'un Conseil municipal des jeunes (CMJ). Il rappelle que l'ensemble des documents relatifs à ce projet, notamment la charte de fonctionnement, a été transmis en pièce jointe de la convocation. M Le Maire demande au Vice-Président de la commission Vie scolaire, sociale et solidarités, Benoit Junod d'expliquer le travail de la commission sur ce projet. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite nommer Mme Sophie Roger en qualité d'adulte référent. Aucune objection n'est formulée.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité

APPROUVE la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sur le territoire de la commune ;

APPROUVE la charte de fonctionnement du CMJ, ses principes d'organisation et de fonctionnement (éligibilité, durée du mandat, composition et encadrement)

PRECISE que les dépenses liées au CMJ sont inscrites au budget ;

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner, par arrêté, l'adulte référent chargé de l'encadrement et de l'animation du CMJ, ainsi qu'à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° D059-2026 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DES DEMANDES DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 (clause générale de compétence) et L. 2311-7 ;

Vu la délibération portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026 ;

Vu l'avis émis par la commission des Finances lors de sa séance du mois de septembre ;
Considérant le rôle essentiel du tissu associatif dans l'animation et le développement de la vie locale ;
Considérant les demandes de subventions formulées pour l'année 2026 et l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice ;

Le Vice-Président de la commission Finances, M Jean-Michel BRUNO expose au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions étudiées et retenues lors de la réunion de commission, conformément au compte-rendu transmis aux conseillers.

Il présente également, avec l'accord de la commission, une demande complémentaire déposée hors délai par la directrice de l'école. Celle-ci concerne la sortie pédagogique des 46 élèves de CP et de CE1/CE2.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité

APPROUVE l'attribution des subventions au titre de l'exercice 2026, selon la répartition suivante :

DESIGNATION	ADRESSE	MONTANT 2026
Comice agricole	VILLARD	273.15
AMF	PARIS	0.00
Aide individuelle : une jeune habitante de Peillonex	PEILLONNEX	0.00
Club de judo de Viuz	VIUZ EN SALLAZ	90.00
Lien 70	PEILLONNEX	150.00
Ecole des CRYs – Coops des Crys	PEILLONNEX	2 000.00
		2 513.15€

AUTORISE le versement des subventions

DELIBERATION N° D060-2026 : APPROBATION ATTRIBUTIONS DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET SES OPTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis formulé par la commission d'appel d'offres en date du 06 juillet 2026 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché pour la fourniture et la livraison des repas de la cantine scolaire arrivait à échéance. Une procédure de mise en concurrence a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée (MAPA), conformément au Code de la commande publique, avec un avis de publicité. L'analyse des offres a été faite au regard des critères définis au règlement de la consultation.

Après débats et discussions, Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Le Conseil Municipal, A l'unanimité

ATTRIBUE le marché public relatif à la fourniture et à la livraison des repas pour la restauration scolaire à la société 1001 Repas.

PRECISE que le marché est conclu pour une durée d'une année scolaire à compter de septembre 2026. Celui-ci est reconductible jusqu'à 3 fois.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours et le seront sur les budgets ultérieurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public, ainsi que toutes les pièces contractuelles et administratives s'y rapportant et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° D061-2026 : APPROBATION ATTRIBUTIONS DU MARCHE PUBLIC DE PRESTATION MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché qui a pour mission la maintenance et l'entretien de l'ensemble des installations communales d'éclairage extérieur et des illuminations arrive à échéance au 31 décembre 2026. Une procédure de mise en concurrence a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée

(MAPA), conformément au Code de la commande publique, avec un avis de publicité. Une seule offre est parvenue dans les délais impartis.

Le Conseil Municipal, A l'unanimité

ATTRIBUE le marché public relatif à la maintenance et l'entretien de l'ensemble des installations communales d'éclairage extérieur et des illuminations à la société Citeos.

PRECISE que le marché est conclu pour une durée d'une année à compter de janvier 2027. Celui-ci est reconductible jusqu'à 3 fois.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours et le seront sur les budgets ultérieurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public, ainsi que toutes les pièces contractuelles et administratives s'y rapportant et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° D062-2026 : APPROBATION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ACHAT DE FORFAITS DE SKI AU MASSIF DES BRASSES – 2026/2027

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026 ;

Vu l'avis émis par la commission des Finances lors de sa séance du mois de septembre ;

Monsieur le Maire explique que la station du Massif des Brasses, domaine familial au cœur du territoire de la CC4R, a établi depuis plusieurs années un partenariat avec les communes du secteur afin de promouvoir la pratique du ski auprès des jeunes et les inciter à découvrir les sports d'hiver.

La commune de Peillon souhaite, à nouveau proposer ce dispositif pour ses habitants.

Le Vice-Président de la commission Finances expose au Conseil Municipal les propositions étudiées et retenues lors de la réunion de commission, conformément au compte-rendu transmis aux conseillers.

Il propose au conseil d'adopter l'aide financière ci-après :

	Tarifs grand public	Participation communale
Forfait saison alpin enfant moins de 6 ans	44.00	7.00
Prévente Forfait saison alpin enfant de 6 à 15 ans inclus	129.00	40.00
Préventes Forfait saison jeune de 16 à 21 ans inclus et senior 65 ans et +	204.00	50.00
Préventes Forfait saison Alpin et Nordique enfant 6-15 ans inclus, domaine nordique de Plaine Joux	144.00	45.00

Le Conseil Municipal, A l'unanimité

APPROUVE l'aide financière proposée dans le tableau ci-dessus pour la pratique du ski au Massif des Brasses

DELIBERATION N° D063-2026 : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bilan du précédent PEDT

Considérant la volonté de la commune de structurer une offre éducative cohérente et de qualité sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) ;

Considérant le projet de Projet éducatif de territoire (PEDT) élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs locaux (CAF, communautés éducatives, associations) ;

Après débats et discussions, Après avoir demandé s'il y avait des remarques,

Le Conseil Municipal, A l'unanimité

APPROUVE le Projet éducatif de territoire (PEDT)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le PEDT ainsi que l'ensemble des contrats, conventions (notamment la convention type avec l'État et la CAF) et documents administratifs ou financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement des actions prévues au PEDT sont inscrits au budget de l'exercice en cours et seront reconduits sur les budgets ultérieurs.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES PREROGATIVES

Décisions d'exécution du budget prises par le maire n°001-2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D039-2023 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° D017-2026 portant vote du Budget Primitif de l'exercice 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits d'article à article au sein du chapitre 011 (Charges à caractère général) afin de réajuster les crédits aux besoins réels des dépenses de la collectivité ;

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60623 : Alimentation	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636 : Vêtements de travail	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 500.00 €	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 500.00 €	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	12 500.00 €		0.00 €	

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

➤ Présentation et point d'étape sur le projet de végétalisation 2 projets :

Projet « Écostade » : plantation d'arbres sur l'aire de jeux et ses abords, dont trois arbres fruitiers.

Parking de l'école (talus) : plantation de plusieurs arbres sur la zone enherbée. Un chantier participatif ouvert aux habitants est envisagé.

➤ Événements solidaires à venir :

Octobre Rose (17 octobre) : repas animé par Le Lien 70, avec la participation du Comité des fêtes. L'intégralité des recettes sera reversée à la lutte contre le cancer du sein.

Cérémonie du 11 Novembre : commémoration à prévoir (rassemblement au monument aux morts et vin d'honneur).

Téléthon (4 décembre) : repas et tombola (recherche de lots en cours), avec le soutien et la participation du Lien 70 et du Comité des fêtes.

Événement associatif : rappel de l'organisation de la *Color Run* par le Sou des écoles le 27 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et faute de questions supplémentaires, Monsieur le Maire lève la séance à 21h19.

A Peillonnex le 17 septembre 2026

Le(a) secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNO



Le Maire,

Daniel VUAGNOUX

